

A.R BOREL S.A.R.L.

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 €

Siège social : 46 Rue du Général Leclerc

78 380 - BOUGIVAL

RCS de SAINT GERMAIN EN LAYE 524 022 696

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 28 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt vingt-cinq,
le 28 février
à 10 heure

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation du Président. Sont présents ou représentés :

- Monsieur Kévin BOREL, propriétaire de 325 parts
- et
- Madame Adélaïde GRIMAULT, propriétaire de 175 parts

Soit la totalité des cinq cents (500) parts composant le capital social.

Monsieur BOREL Kévin préside la séance en qualité d'associé gérant.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation envoyées aux associés, le 10.02.2025
- La feuille de présence,
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Le changement de date de clôture de l' exercice social et modification corrélative des statuts ;

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il au voix la résolution suivante :

Après en avoir délibéré, l' Assemblée générale décide que l' exercice social, en-cours, sera clos le 31 août 2025 et que les exercices suivants commenceront désormais le 1^{er} septembre d' une année pour finir le dernier jour du mois d' août de l' année suivante.

L' Assemblée générale prend acte que l' exercice en cours aura une durée exceptionnelle de 11 mois.

En conséquence, le premier paragraphe de l' article « comptes sociaux » des statuts est modifié comme suit :

« L' exercice social commence le 1er septembre et se termine le 31 Aout de chaque année. Par exception, le premier exercice se clôturera le 31 Aout 2025. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Monsieur BOREL Kévin
Gérant & associé

Madame GRIMAULT Adélaïde
Associée